DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2019

Le nombre de Conseillers en exercice est de 70

OBJET

Travaux de restauration de l'Eglise Sainte Croix Demande de subventions à la DRAC et au Conseil Départemental des Yvelines

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 28 juin 2019 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 28 juin 2019 et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2019



L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD. Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Madame BURGER, Madame AZRA, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR. Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame LIBESKIND. Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur HAÏAT, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL, Madame **CERIGHELLI**

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 19 F 03

Avaient donné procuration:

Monsieur LETARD à Madame GUYARD
Monsieur MERCIER à Monsieur OPHELE
Madame DORET à Madame LESUEUR
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame LESGOURGUES à Monsieur CADOT
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Etait absent:

Monsieur MITAIS

Secrétaire de séance:

Monsieur AGNES

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20190627-19-F-23-DE Date de télétransmission : 28/06/2019 Date de réception préfecture : 28/06/2019 N° DE DOSSIER: 19 F 23

OBJET: TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE CROIX DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

RAPPORTEUR: Madame PHILIPPE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'église Sainte Croix, située dans la rue de Saint Nom à Fourqueux, a été construite vers 1260 par Saint Erembert au même emplacement qu'une église mérovingienne datant du VII^e siècle.

Au XIII^e siècle, Saint Louis et la reine Blanche de Castille contribuèrent à la construction de l'église de la Sainte Croix.

Elle a été classée monument historique en 1946.

De nombreux travaux de restauration ont eu lieu, mais il subsiste des problèmes importants, qui ont fait l'objet d'échanges en 2012 et 2015 avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine des Yvelines pour identifier les désordres.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite poursuivre la restauration de l'église et a fait réaliser en 2019 un diagnostic du monument. Une première estimation du coût total de cette opération (études, travaux et honoraires) s'élève à 1 276 632 TTC.

De façon conjointe, la DRAC et le Conseil Départemental des Yvelines peuvent subventionner ce projet dans le cadre des dispositifs d'aide à la restauration de monuments historiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC et du Conseil Départemental des Yvelines pour le financement de la restauration de l'église Sainte Croix et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC et du Conseil Départemental des Yvelines pour le financement de la restauration de l'église Sainte Croix et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye